

L'an deux mille quinze, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 20 Novembre à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 10/11/2015.

ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- EPCI
- BOIS ET FORÊT
- EAU
- TRAVAUX EN COURS
- ÉCOLES
- SUBVENTIONS
- ÉLECTIONS RÉGIONALES
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers sauf excusés :

- Mr BRAND Aimé donne pouvoir à M. BICHET Cyril
- M. GILLARD Patrick donne pouvoir à M. FAYS José
- Mme RIBON Jessica.

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance du 08 Octobre 2015 est lu et adopté.

Une minute de silence est observée en hommage aux victimes des attentats de Paris qui ont eu lieu le vendredi 13 novembre 2015.

COMPTABILITÉ :

1- Situation de compte :

À la date du 20/11/2015, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 92.453,08 €.

2- Décision modificative n° 1/15 :

Rectification de l'affectation du résultat (complément de la DCM du 29/05/2015 en attente d'informations de la Trésorerie).

Afin de prendre en compte des observations de la Trésorerie concernant l'affectation du résultat de la commune, une décision modificative doit être prise.

L'Assemblée décide d'alimenter les comptes suivants :

| | |
|---------------|--------|
| Compte 1068 : | +10 € |
| Compte 021 : | - 10 € |
| Compte 023 : | - 10 € |
| Compte 002 : | - 10 € |

3- Décision modificative n° 2/15 :

Une décision modificative doit être également prise pour équilibrer les prévisions budgétaires des opérations d'ordre des travaux en régie.

L'Assemblée décide d'alimenter les comptes suivants :

| | |
|----------------------------|----------|
| Compte 2313 chapitre 040 : | - 1619 € |
| Compte 2313 chapitre 23 : | + 1619 € |
| Compte 722 chapitre 042 : | + 1619 € |
| Compte 6*** : | + 1619 € |

4- Décision modificative budget eau et assainissement : n°3/15 :

Les opérations d'ordre relatives aux amortissements doivent être équilibrées. Il convient donc de prendre une délibération modificative en alimentant les comptes suivants :

| | |
|------------------------------|----------|
| Compte 281531 chapitre 040 : | - 0,75 € |
| Compte 1318: | + 0,75 € |

5- Dissolution du CCAS :

L'article 79 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a introduit la possibilité de dissoudre les CCAS des communes de moins 1.500 habitants.

En raison de l'absence d'activité du CCAS de la Commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- la suppression du CCAS de la commune au 1er janvier 2016,
- le transfert des comptes restant ouverts du CCAS au budget principal de la commune.

6- Débat d'orientation budgétaire :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le débat d'orientation budgétaire aura lieu lors du prochain conseil.

Il invite les conseillers à réfléchir aux travaux à effectuer, aux projets à mener, en sachant que les subventions du Conseil Départemental vont fortement baisser et amputer d'autant la possibilité communale d'investir. Cependant, rien n'empêche le Conseil de se projeter dans l'utopie salubre de jours meilleurs.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

M. le Maire informe le Conseil que quelques avis de différentes administrations ont été reçus, dont deux négatifs.

La DDT et la chambre d'agriculture portant essentiellement sur la zone jardin, ces deux administrations refusant d'octroyer aux habitants de la Commune la jouissance de leurs terrains en bordure d'agglomération pour y construire le moindre abri de jardin...voulant imposer la culture agricole jusqu'aux murs de la cité !!

Sans vouloir mettre en concurrence les différentes composantes de la population, l'Assemblée trouve ce veto assez déplacé quand on compare la surface agricole communale (690 ha, 52 % du territoire) à la requête des habitants (env 14 ha, 1,1 % du territoire) qui ne représente qu'un accroissement de 10 ha soit 0,8 % du territoire bien en dessous de la surface des chemins qui servent à l'activité agricole (12 ha, 1% du territoire).

Après consultation du cabinet CDHU sur le sujet, une réunion sera programmée à la fin des 3 mois d'examen par les administrations pour évoquer ces refus et trouver les solutions satisfaisantes.

M. Luneau, chargé d'étude du cabinet, nous interroge sur la procédure à suivre du fait de la prise de compétence PLU par la communauté de communes de Colombey-les-Belles.

Un courrier a donc été envoyé à M. Parmentier Philippe, Président de la Communauté de Communes pour avoir des informations sur ce sujet.

EMPLOYÉS COMMUNAUX :

1- Fiches de poste :

Les fiches de poste sont un outil de base dans la gestion du personnel. Elles décrivent les activités principales de l'agent, précisent le service auquel l'agent est rattaché, ses moyens mis à disposition...

Ces fiches qui sont obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2015 pour permettre l'établissement du dossier de l'entretien professionnel sont en cours d'élaboration.

2- Entretien professionnel :

L'entretien professionnel est lui aussi obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015 et remplace la notation. Il est annuel et individuel. Il s'appuie sur la fiche de poste de l'agent.

Il est obligatoire pour les agents titulaires. Cependant, pour les agents en CDI non titulaires un entretien professionnel doit être réalisé au moins tous les trois ans.

À défaut de réalisation des entretiens annuels, la progression de carrière des agents ne pourra être réalisée.

3- Contrat adjoint technique de 2^{ème} classe :

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 04/09/2009, il a été créé un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire à contrat déterminé d'une durée initiale de 5h par semaine, modifiée par délibération du 11/03/2011 à 8h hebdomadaires.

Le Centre de Gestion 54 nous a informé que cet emploi arrive à échéance de son contrat initial, soit 6 années consécutives, et conformément aux dispositions modifiées de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le contrat ne peut être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transformer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en contrat à durée indéterminée au 01/10/2015.

4- Contrat adjoint technique de 2^{ème} classe :

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 28/06/1991, il a été créé un emploi d'agent occasionnel pour une durée indéterminée.

Ce type de contrat n'étant plus légal, le Centre de Gestion 54 nous a informé qu'il convient de régulariser cet emploi et de le transformer en contrat à durée indéterminé d'un agent en qualité de non titulaire de droit public.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transformer le poste en emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe en contrat à durée indéterminée non titulaire à compter du 01/12/2015.

TRAVAUX EN COURS :

• Église :

- M. le Maire informe le conseil municipal que le devis de Bâti Ancien concernant le nettoyage des noues de l'Église a été signé et envoyé à l'Entreprise pour exécution.

L'intervention aura lieu prochainement.

- Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un tarif de 50 €.

- En prévision de l'utilisation de l'Église en cas d'enterrement dans la Commune, les employés communaux ont installé le chapiteau à l'entrée de l'Église et vont poser des panneaux de bois pour protéger la population pour prévenir d'éventuelles légères chutes de pierre.

- L'entreprise Aquaclean a changé les clapets anti-retour de la station d'épuration pour un montant de 798 € TTC.

- Les guirlandes de Noël seront installées le 28 novembre 2015.

Des cordons lumineux Led conformes à la réglementation de sécurité seront achetés pour remplacer les ampoules défectueuses.

- Un panneau d'interprétation est en cours d'élaboration par l'association LOANA est sera installé à l'entrée du Verger du Dédé au Paradis.

- M. le Maire informe le Conseil qu'une réunion hebdomadaire aura lieu avec les employés communaux pour établir leur planning et faire un point sur les travaux effectués et à prévoir.

- Le Conseil Municipal décide d'effectuer une session rapiéçage avec les bénévoles de la Commune le samedi 28 novembre 2015 sur les chemins de Frébin et de Champougny.

Intervention des conseillers municipaux :

M. SIMONIN Stanislas informe le Conseil qu'une intervention pour l'élagage d'un arbre bas de la Grande rue menant au lieu dit la Scierie est nécessaire du fait de la proximité d'un fil électrique.

Une branche d'arbre est également tombée dans le ruisseau, le Maire rappelle la loi en ce domaine qui oblige les propriétaires des berges à nettoyer le ruisseau sur l'ensemble de leurs parcelles.

Ces interventions seront réalisées par les employés communaux sur le territoire spécifique de la Commune.

À ce sujet, le Maire reproche à M. SIMONIN le dépôt de gros cailloux sur le chemin traversier en haut de la voie de Champougny qui le rendent impraticable par des véhicules standards.

Le Maire rappelle que toutes les interventions sur les chemins communaux sont de sa seule responsabilité (sécurité) et que lorsqu'il y a réalisation, elle doit être promptement menée et conduire inmanquablement à l'amélioration de la circulation. Ceci entendu doit donc être appliqué à la lettre.

M. SIMONIN est invité à finir très vite le travail qu'il a commencé et rendre le chemin concerné à la circulation.

EAU :

1- Taxes de l'Agence de l'eau :

Pour 2015, les taxes de l'Agence de l'eau s'élèveront à (en fait en légère diminution) :

- 0,35 € par m3 pour la taxe pollution (2015 : 0,363)
- 0,233 par m3 pour la taxe modernisation des réseaux (2015 : 0,274)

2- Prix de l'eau :

Afin de poursuivre l'amélioration du réseau, particulièrement le captage, le Conseil décide à l'unanimité d'augmenter le prix de l'eau.

Le prix de l'eau est ainsi porté dès le 1^{er} janvier 2016 comme suit :

- eau potable consommée :
 - jusqu'à 1.000 m3 : 1,80 € le m3 (2014 et 2015 : 1,74€)
 - au delà de 1.000 m3 : 0,331 € le m3 (idem 2015)
- assainissement :
 - jusqu'à 1.000 m3 : 0,30 € le m3 (idem 2015)
 - au delà de 1.000 m3 : 0,040 € le m3 (idem 2015)

BOIS ET FORÊT :

1- Coupes 2016 :

L'Assemblée est informée que les coupes exploitées en 2016 sont les parcelles : 1, 10, 27, 33, et 36.

2- Menus produits forestiers :

Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le prix des menus produits pour 2016.

Vote :

Pour modifier et augmenter le prix en 2016 :

Pour : 2

Contre : 5

Abstention : 1

Le prix des menus produits pour l'année 2016 reste ainsi à 5,50 € H.T. le stère.

ÉCOLES :

1- Projet de regroupement scolaire :

L'Assemblée est informée de la prochaine réunion relative au projet de regroupement scolaire avec les Communes voisines le lundi 23 Novembre 2015 à 20h30 à Vannes-le-Châtel.

Sur le sujet, M. LÉONARD Étienne prend la parole pour fustiger l'hésitation et les méandres incompréhensibles qui sont le commun de cette démarche de regroupement scolaire et surtout cette incapacité à vouloir évoquer franchement le domaine financier du projet.

M. LÉONARD conclue en invitant l'Assemblée à se prononcer immédiatement par un vote du Conseil Municipal pour le départ de l'école vers Rigny.

Le Maire reprend la parole pour évoquer la démarche démocratique fonctionnelle à mettre en place avant ce vote :

- évoquer le sujet au niveau de la Commune (parents d'élèves, instituteurs, habitants...),
- faire part à nos partenaires, notamment Gibeauveix, de notre intention,
- prendre contact avec la communauté de Commune du Val des Couleurs pour connaître précisément les conditions qui font la base de notre participation (charge financière, fonctionnalités techniques, accueil...),
- enfin, exprimer nos motivations à nos collègues engagés dans la démarche de réflexion du regroupement scolaire, le vote ne pouvant être que l'expression de cette même réflexion.

L'Assemblée adopte cette démarche, le Maire invite les conseillers disponibles à se rendre à la réunion de Vannes-le-Châtel sur le sujet afin de peser sur la démarche.

M. LÉONARD Étienne confirme son envie d'exposer ses vues à cette réunion.

2- Achat banquette :

Mme PETIT a fait une demande d'achat d'une banquette pour installer un coin lecture dans la classe des CP-CE1, d'un montant de 166 € TTC.

Le Conseil accepte cette dépense et donne pouvoir au Maire pour régler tous les actes utiles à cet achat.

3- Conseil d'école primaire :

M. le Maire fait un point le conseil d'école primaire du 6/11/2015, notamment sur le fait que la question de responsabilité à la fin des cours. M. le Maire rappelle qu'une fois l'école terminée, seuls les parents sont responsables des enfants.

4- Conseil d'école maternelle :

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu du conseil d'école maternelle ayant eu lieu le 12 Octobre 2015.

EPCI :

1- Règlement des ordures ménagères :

Le Conseil est informé du règlement de collecte et de la déchetterie de la Communauté de Communes du Pays et Colombey et du Sud Toulinois.

M. le Maire informe à ce sujet l'Assemblée de sa récente lettre envoyée à M. le Président de l'EPCI demandant des informations concernant le ramassage des encombrants et la gestion salubre des conteneurs (nettoyage, stockage...).

2- Internet haut débit et téléphonie mobile :

M. BESRECHEL, chargé de communication de l'EPCI de Colombey-les-Belles a pris contact avec M. le Maire au sujet d'Internet haut débit et de la téléphonie mobile au sein de la Commune.

M. le Maire rappelle que la Commune d'Uruffe est en matière de réseau mobile quasiment inexistante, et que la réception Internet y est de très mauvaise qualité.

M. le Maire déplore qu'après autant d'années de demande d'amélioration de la part de la Mairie et des habitants, aucun changement ne soit réalisé.

La Communauté de Communes ayant recensé plusieurs communes en demande d'un service téléphonique et Internet décent va mettre en place une démarche auprès de l'État afin de permettre aux collectivités d'avoir accès à ces services.

On peut continuer à espérer !...

3- Schéma de mutualisation :

Le Conseil Municipal prend connaissance et entérine le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes de Colombey et du Sud Toulinois.

4- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) :

Le Conseil Communautaire a adopté l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal que pilotera l'EPCI de Colombey.

L'Assemblée a désigné des référents PLUi qui siégeront au comité de pilotage :

- M. LÉONARD Étienne (titulaire)
- M. FAYS José (suppléant)

5- Communes non assainies :

M. le Maire fait un point sur la dernière réunion concernant l'étude pour les communes non assainies ayant eu lieu le 13 octobre 2015.

Actuellement, onze communes ne sont pas assainies sur la communauté de communes de Colombey, dont Uruffe.

L'étude concernant la mise aux normes de notre assainissement commencera au printemps 2016. Le coût de ces démarches sera facturé à la Commune qui recevra 70 % d'aide de la part de l'Agence de l'Eau.

6- Projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Meurthe et Moselle (SDCI) :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale (NOTRe) prévoit la mise en œuvre, dans chaque département, d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunal.

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de schéma proposé par M. MAHÉ, préfet de Meurthe et Moselle et accepte le projet n°9 concernant le maintien en l'état de la Communauté de Communes de Colombey et du Sud Toulinois, à l'exception de la Commune de Aroffe.

Le Conseil n'ayant que très peu d'influence dans la décision finale ne peut qu'entériner ce schéma.

7- Financement des compétences prises par l'EPCI :

Au vu d'informations nouvelles, et de la pratique exercée par les Communautés de Communes voisines, M. le Maire souhaite interroger M. le Président de l'EPCI au sujet du financement des compétences prises par l'EPCI, dont les charges fonctionnelles grèvent le budget communal sans que les élus puissent inférer sur ces dépenses...

CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

1- Réunion Ozone :

Une réunion de présentation des nouvelles offres internet, téléphonie et services TV-VOS du fournisseur d'accès Internet Ozone aura lieu le Jeudi 10 Décembre 2015 à 18h30 à la Mairie, dans le cadre du plan Haut Débit mis en œuvre par le Conseil Départemental et le Délégué de service public Memonet.

2- Panneau d'entrée et sortie de village :

Le Conseil Municipal fait la demande à l'UDAM de changer les panneaux d'entrées et de sortie de village, ceux-ci étant abîmés et les lettres rendues illisibles.

Le Conseil décide également de rapprocher les panneaux du village afin de circonscrire au mieux l'agglomération.

3- Fonds départemental de péréquation :

Le Conseil est informé de l'attribution du fonds départemental de péréquation aux droits de mutations 2015 d'un montant de 9.089,18 €.

SUBVENTIONS :

1- Subventions accordées par la Commune :

L'Assemblée décide d'accorder les subventions suivantes :

- Amicale des Sapeurs Pompiers d'URUFFE au titre de l'année 2015 : 1.200,00 €.
- Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Colombey les Belles : 75 €
- Foyer rural des Canards d'Uruffe : 500 €

Le Conseil donne pouvoir au Maire pour régler ces sommes sur le compte 6574 du budget communal.

2- Subvention demandée par la Commune :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite le Conseil Général, le Conseil Régional, ainsi que les services de l'Etat pour l'octroi d'une subvention concernant la réalisation d'études techniques et l'intervention de professionnel pour une consolidation du clocher de l'Eglise.

Le montant des prestations s'élève à 9.407,00 € H.T. (soit 11.288,40 € T.T.C).

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes relatifs à ce projet.

ÉLECTIONS RÉGIONALES :

Les élections régionales auront lieu les dimanches 06 et 13 Décembre 2015.

Le Conseil élabore le planning de présence des élus.

INFORMATIONS COMMUNALES :

- Pot de remerciements pour la participation à la distribution des brioches de l'Amitié le 04/12/2015 à 17h30 à l'IME Georges Finance de Toul.
- Un rendez-vous avec Nooba aura lieu le lundi 23 novembre 2015 à 11h00 au sujet des projets du village.
- L'Assemblée est informée suite aux envois du Bulletin Municipal :
 - du mail de M. et Mme JACKSON George et Nicole
 - de la carte de remerciements de M. et Mme GENTAIRE Roger
 - du mail de M. et Mme GENTAIRE Pascalpour cette information municipale.
- Le Conseil prend connaissance :
 - de la lettre d'information de Mme DIDIER Evelyne, sénatrice de Meurthe et Moselle sur la COP 21.
 - De l'opération « un arbre pour le climat » lors de la COP 21. L'Assemblée décide de ne pas prendre part à cette opération, la Commune étant suffisamment verte de sa forêt.
 - Du dossier concernant les différentes informations relatives aux attentats du 13 Novembre 2015.
 - De l'appel à bénévoles concernant les « chantiers d'automne » organisés par les Conservatoires d'espaces naturels.
 - De la remise de matériel et du diplôme du label districale à l'Entente Sud 54 le 28/10/2015 à 16h00 au stade des cristallerie d'Allamps.
 - De la remise de récompenses à l'Entente Sud 54, récompensés dans le cadre du Challenge du Meilleur Club de Jeunes du district Roger

PETCHE le 18/11/2015 à 19h00 à Chanteheux.

- Du bilan questionnaire de la Médiathèque de Meurthe-et-Moselle.
- Du bulletin d'information de la FREDON Lorraine sur « comment entretenir les terrains sportifs engazonnés.
- Du bilan ERDF sur les engagements et actions sur le développement durable sur l'année 2014.
- De l'invitation de l'EODRA (Association des Elus de Lorraine et Champagne-Ardenne Opposés à l'enfouissement des Déchets Radioactifs et favorables à un développement durable) le 31/10/2015 à 14h00 à la salle des fêtes de Couvertpuis.
- Des championnats de France des Elus de course à pied et de vtt le 16 Avril 2016 à Villemanoche.
- L'Assemblée prend connaissance de la lettre de la SPA Lorraine demandant aux communes de parrainer un chien ou un chat pour une participation de 10 €. Le Conseil décide de ne pas adhérer à ce parrainage.
- M. YUNG Christian informe l'Assemblée que lors d'une balade aux alentours de la Vallée de Tirva, une détonation semblable à un fusil mitrailleur a été entendue dans le bois.
La gendarmerie va être informée.
- Faire part de naissance de Melle LÉONARD Julie, née le 18/10/2015.
Le Conseil félicite les parents, surtout la maman, et souhaite la bienvenue au bébé.

L'Assemblée se retrouve autour de la table pour une joyeuse libation en hommage à Julie.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 42 mn.

M. FAYS J.

M. GILLARD P.

Mme DELCROIX-
ZAREMBA E.

M. LÉONARD E.

M. BICHET C.

Mme RIBON J.

M. ANTOINE A.

M. FAYS D.

M. YUNG C.

M. SIMONIN S.

M. BRAND A.